

A.C.R. BEAULIEU

BCE : 0850.627.543

IBAN : BE60 3400 9326 8770

Période : 01/02/2022 au 31/01/2023

Facture n° : 2529

Rue Grétry, 7/091

4020 LIEGE

BIEN(S): 09	A répartir	Q.Indiv./Q.Immeuble	Prorata/Jours	Réparti
Dépenses Occupants				3 921.60
DO0100 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	7.41	819/10000	365/365	0.61
DO0110 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	3 392.04	1/18	365/365	188.45
DO0150 FRAIS D'ENTRETIEN GENERAL	6 080.86	819/10000	365/365	498.02
DO0152 FRAIS D'ENTRETIEN APPARTEMENTS	1 272.62	819/8155	365/365	127.81
DO0200 ENTRETIEN/REPARATION/MAINTENANCE	1 155.53	819/10000	365/365	94.64
DO0300 ASCENSEURS	2 422.70	6539/100000	365/365	158.42
DO0400 ENERGIES / IMPETRANTS	162.62	819/10000	365/365	13.32
DO0470 REPARTITION FRAIS ISTA 30%-70%	23 149.36	2845.66/23192.79		2 840.33
Dépenses Propriétaires				625.50
DP0500 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	950.76	819/10000	365/365	77.87
DP0510 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	2 189.25	1/18	365/365	121.63
DP0700 GROS ENTRETIEN / GROSSES REPARATIONS	1 568.80	819/10000	365/365	128.48
DP0800 ASCENSEURS	699.60	6539/100000	365/365	45.75
DP0850 ASSURANCE	3 074.08	819/10000	365/365	251.77
Privatif				120.59
PP0990 Autres charges privatives	484.89			120.59
TOTAL DEPENSES				4 667.69
Provisions réclamées (hors appels réserve)				-3 685.44
CLOTURE DE L'EXERCICE				982.25
Solde de votre compte (arriérés ou avances)				-181.92
TOTAL A PAYER				800.33 €

Détails des frais privatifs

DE 22/02/21

09

120.59

+800.33 +

GEELKENS -GERARD Ghislaine

Rue Grétry, 7/091

4020 LIEGE

BE60 3400 9326 8770

BBRU BE BB

A.C.R. BEAULIEU c/o BE WOLF SRL

Av. du Luxembourg, 53

4020 LIEGE

+++000/0005/01063+++



Avenue du Luxembourg, 53 - 4020 LIEGE
Tél : 04/228 88 12
E-mail : compta@bewolf.be
N° Entr. : 0478.815.061 - IPI : 502 308 - 508 809

A.C.R. BEAULIEU

BCE : 0850.627.543

IBAN : BE60 3400 9326 8770

Période : 01/02/2022 au 31/01/2023

Facture n° : 2529

Mme GEELKENS -GERARD Ghislaine

Rue Grétry, 7/091

4020 LIEGE

Mail: geelkensg@gmail.com

Concerne : DECOMPTE DE CHARGES DU 01/02/2022 AU 31/01/2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, au verso de la présente, votre **décompte individuel** reprenant le détail des charges par catégorie de dépenses suivant la liste en annexe.

Conformément à la nouvelle législation comptable, nous vous transmettons également les documents légaux à savoir : le compte de résultat et la situation bilantaire.

Pour toute question concernant ces comptes, vous pouvez prendre contact avec notre bureau au service comptabilité et ce, de préférence, préalablement à l'assemblée générale des copropriétaires. Nous attirons votre attention sur le fait que le syndic présent à l'AG ne dispose pas nécessairement de tous les éléments comptables lors de la réunion, qui plus est d'ordre privatif.

Nous vous remercions de régler le montant pour le 27/05/2023.

- Veuillez utiliser la communication structurée fixe reprise ci-dessous - Merci d'avance.
- Chaque rappel de paiement sera porté en compte dans les frais privatifs du propriétaire en défaut, à concurrence de 23,42 € (+frais de recommandé éventuels).
- La ventilation 'occupant' et 'propriétaire' est donnée à titre indicatif sur base d'une ventilation qui n'est peut-être pas celle du bail en cours.

p/o BE WOLF
Service Comptabilité